



**Conseil Municipal**  
**Compte rendu**  
**Séance du 25/01/2016,**  
**18 h30**

L'An deux mil seize et Le Lundi 25 Janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Le Maire,

**Date d'envoi de la convocation et de l'affichage** : 20/01/2016,

Présents: 15

Mr MICHEL Robert- Mme ASPE Isabelle- Mr BORDEL Philippe-Mr BRUN Fernand-Mr CIANEA Alain-Mr ESNAULT Jean-Yves-Mr GAUTIER Franck-Mme GIOVINAZZO Marie-Angèle-Mr HAY André-Mr HUBERT Patrick-Mr LATOUR Michel-Mr MIELLE Didier-Mr DEGRANDY Claude-Mme OBERTO France- Mme OLIBE Carole,

Ont donné procuration : 05

Mr BASTIANELLI Jean-Pierre donne procuration à Mr CIANEA Alain,  
Mr BOREA Maurice donne procuration à Mr MICHEL Robert,  
Mme BORGOGNONI Liliane donne procuration à Mme OBERTO France,  
Mme HAREL-MICLOTTE Brigitte donne procuration à Mr GAUTIER Franck,  
Mme DURANDO Aline donne procuration à Mr BRUN Fernand,

Absents excusés : 03,

Mme LOPEZ Sylvia, Mme MAS Fanny, et Mme PERCHOC Marie Louise,

Le quorum étant atteint, la séance peut se tenir,

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, il est proposé aux membres de l'Assemblée Communale de nommer un secrétaire de séance, Mr LATOUR Michel est désigné comme secrétaire de séance,

Mr Le Maire demande si des observations sont à formuler sur le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 14/12/2015,

Aucune observation, Adoption à l'unanimité,

Lecture de l'ordre du jour,

## **1°/ Débat d'orientation budgétaire 2016 pour la Commune,**

Mr ESNAULT porte l'information sur le fait que le Débat d'Orientation Budgétaire n'appelle pas de vote , il s'agit simplement d'un débat.

### **A-Résultats 2015.**

Actuellement ces chiffres ne sont que provisoires, le vote du budget primitif 2016 sera précédé du vote du compte de gestion du percepteur et du vote du compte administratif communal .

Excédent de fonctionnement : 326 469.31 € ( chiffres non définitif ).

Affectation du résultat :

Affectation en recettes d'investissement : 0 €

Report en recettes de fonctionnement : 326 469.31 €

### **B- Recettes de fonctionnement 2016.**

A ce jour, la Mairie n'a reçu aucune notification concernant les recettes qu'elle devrait percevoir. Les bases fiscales n'ont pas été communiquées, il est donc impossible de connaître le montant des impôts locaux qui sera encaissé.

Toutefois, chaque année les bases d'imposition sont revalorisées par la Direction des Finances, et afin de pouvoir éclairer au mieux, le montant des recettes de fonctionnement attendu s'élève à 3 067 696.75 € ( chiffres 2015 ) ( dont 312 802.47 € de report d'excédent antérieur ) sans compter les reports .

Les principales recettes pour 2016 sont :

Remboursement charges de personnel : 100 500 €.

Ventes ( concessions cimetièrè, péri, garderie, NAP, cantine, locations ) : 170 800 €

Impôts et taxes : 2 194 830 €

Dotations Etat : 635 207 €

Revenus des immeubles : 74 900 €

Report excédent 2015 : 326 469.31 €

Soit un total prévisionnel de 3 502 706.31 €

### **C-Fiscalité 2016.**

Les bases n'étant pas encore notifiées, le calcul du budget s'est effectué en prévoyant une recette fiscale identique à 2015 soit 1 701 646 €.

Avec les éléments en notre possession, Mr Le Maire pense qu'il ne devrait pas y avoir besoin d'augmenter les taux des impôts.

Reconduction des taux 2015 sur 2016 de la façon suivante :

Taxe d'habitation : 17.58 %

Taxe foncière bâti : 14.54 %

Taxe foncière non bâti : 117.58 %

**CFE transférée à la Communauté des Communes** ( 337 000 € entre le FPIC et les compensations , somme figée depuis le passage en FPU ).

#### **D- Dépenses de fonctionnement 2016.**

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à environ à 3 502 706.31 €

Les dépenses réelles de fonctionnement comprennent :

**Charge à caractère général** : 889 679.31 € ( 24.10 % )

**Charges de personnel** : 1 731 120 € ( 50.27 % ) ( charges stables et incompressibles avec embauche d'un agent de police. A noter que l'assurance collective augmente encore cette année ( 76 000 € ). Il y a plusieurs agents en arrêts de travail ( maladies ordinaires < 6 mois dont les salaires sont remboursés intégralement.

**Les autres charges de gestion courante** : 508 779 € ( 18.65 % ). Ce poste a augmenté en 2015, car il y a les charges liées au Symielecvar qui a pris en charge les études avant travaux du chemin du Moulin, pour lequel il nous faut rembourser. Et l'augmentation de la participation communale au SDIS de 91 672 € au lieu de 58 219 € ( 2018 : 157 000 € ).

**Les charges financières** : remboursement cette année de l'emprunt pour la nouvelle école au titre des intérêts. Soit 72 281 € au titre des charges financières totales .

**Le prélèvement effectué par l'Etat** : 167 394 € sur 2015 FNGIR ( somme identique sur 2016 ).

#### **E –Recettes d'investissement prévisionnelles 2016.**

Affectation du résultat : 412 779.28 €

FCTVA : 86 177 €

Taxes d'urbanisme : environ 151 000 €

Autofinancement ( virement du fonctionnement ). Non encore déterminé.

Restes à réaliser 2015 : 522 947 €.

Il est difficile de comparer d'une année sur l'autre : le FCTVA dépend des dépenses d'investissement réalisées l'année n-1, les taxes d'urbanisme fluctuent d'une année sur l'autre en fonction de la nature des permis de construire accordés et de la situation financière des constructeurs.

Le montant du virement en provenance du fonctionnement dépend du montant des dotations de l'Etat, ce montant est généralement réajusté à la hausse en cours d'année.

En début d'année on ne prévoit aucun encaissement au titre des amendes de police, l'année 2015 la commune a perçu 27 400 € pour la création d'un trottoir sur la route de Notre Dame des Anges, et 1 200 € pour la création d'un cheminement piétonnier le long de la RD 78.

Suite Recettes 2016, sans oublier :

DETR 1<sup>ère</sup> partie et 2<sup>ème</sup> partie pour l'école élémentaire : 157 080 € ( obtenu ) et 330 000 € ( demandé ) : 487 080 €

Subvention du Département : 280 000 € dont 140 000 € notifié en 2015, et 140 000 € demandé en 2016.

Réserve parlementaire : 10 000 €

Don de Mr AUSSEL pour l'école : 100 000 €

Soit un total de recettes prévisionnelles d'environ : 2 049 983.28 €

#### **F- Dépenses d'investissement prévisionnelles 2016.**

RAR 2015- Construction de la nouvelle école : 1 696 269. 28 €

Achat de mobilier scolaire et de restauration : non encore évalué.

Matériel technique : 1 dameuse, 1 aspirateur caisson à feuilles : 25 000 e environ.

Petit matériel technique : 5 000 €

Aménagement du local police : 31 000 €

Aménagement comble maison des associations : 20 000 €

Acquisition nouveau véhicule police : 15 000 €

Aménagement et création de parkings : 150 000 €( parking Fontaine des Laines, Vallet et le Colombier ).

Achat de mobilier urbain ( poubelles, bancs ) : 5 000 €

Réalisation finale du chemin du Moulin ( reconstruction mur Migliore ) : travaux en régie.

Remboursement du capital des emprunts 2016 : 102 714 €

Soit un montant total de 2 049 983.28 €

#### **G- Evolution de l'endettement communal pour 2016.**

Deux nouveaux emprunts vont s'ajouter à la dette sur 2016 :

- la construction de l'école élémentaire : 1 000 000 € ( 25 ans ).

- l'achat de copieurs pour la Mairie : 20 000 € ( 3 ans )

KRD*( capital restant dû )	1 153 672	2 159 613
----------------------------	-----------	-----------

Annuité	133 678	174 996
---------	---------	---------

**H- Ratios financiers obligatoires ( chiffres de la DGCL, analyse des comptes de gestion des communes de 3 500 hab. à 5 000 hab.)**

Chiffres DGCL sur comptes de gestion 2011, chiffres budgétaires et population 2015 PIGNANS.

Ratios	Chiffres DGCL	Ratio PIGNANS
DRF / Population	819 € /hab.	863 € / hab.
RRF / Population	1 053 € /hab.	914 € / hab.
KRD / Population	830 € / hab.	306 € / hab.
Produit des impôts / population	421 € / hab.	452 € / hab.
DEB / population	331 € / hab.	558 € / hab.

DRF : dépenses réelles de fonctionnement

RRF : Recettes de fonctionnement

DEB : dépenses d'équipement brut.

**2°/ Débat d'orientation budgétaire 2016 pour l'Eau,  
A- Résultats 2015. ( chiffres non encore validés par la Trésorerie ).**

**Section exploitation**

<b><u>Dépenses</u></b>	<b><u>Dépenses nettes</u></b>	<b><u>Opérations d'ordre</u></b>	<b><u>Virement pour mémoire</u></b>	<b><u>Total</u></b>
Prévues	384 026	107 074.60	119 007.70	#
Réalisées	176 535.40	107 074.60	#	283 610
%	45.97	100	#	#

<b><u>Recettes</u></b>	<b><u>Recettes nettes</u></b>	<b><u>Opérations d'ordre</u></b>	<b><u>Excédent antérieur</u></b>	<b><u>Total</u></b>
Prévues	384 026	18 126	#	#
Réalisées	407 704.98	18 126	#	425 830.98
%	106.17	100	#	#

Excédent de 2015 : 231 169.58 €

**Section investissement**

<b><u>Dépenses</u></b>	<b><u>Dépenses nettes</u></b>	<b><u>Opérations d'ordre</u></b>	<b><u>Opérations patrimoniales</u></b>	<b><u>Total</u></b>
------------------------	-------------------------------	--------------------------------------	--	---------------------

Prévues	1458 315.01	18126	67 893	#
Réalisées	374 351.82	18126	67 893	460 370.82
%	25.67	100	100	

<u>Recettes</u>	<u>Recettes nettes</u>	<u>RAR 2014</u>	<u>Virement</u>	<u>Total</u>
Prévues	1 458 315.01	800 176.13	119 007.10	#
Réalisées	548 739.10		#	548 739.10
%	37.63		#	

Résultats 2015 : 174 387.28 €  
 Résultats 2014 : - 168 836.52 €  
 Résultats cumulés à reporter: 5550.76 €  
 RAR 2015 : non encore établis.  
**Prévisionnel 2016 –Budget de l'Eau.**

Dépenses exploitation .

Charges générales : 2%  
 Opérations d'ordre entre sections :20 %  
 Virement entre sections : 76 %  
 Charges gestion courante :8 %  
 Charges financières : 4472.16 (remboursement capital 6% )

Recettes exploitation .

Vente de produits :98 %  
Autres produits :5 %  
Produits exceptionnels : 64 % ( RTP doit encore 60 000 e sur 2016 )  
**Section investissement prévisionnel 2016.**

Dépenses :

- Travaux chemin du Moulin 2 ème tranche.  
-Remboursement capital : 13 714. 91 €

Recettes :

Hors opérations d'ordre ou de transfert entre sections, les recettes prévisionnelles sont constituées uniquement du remboursement de la TVA.  
FCTVA : 20 443.96 ( recettes à recouvrir ).

**3°/ Débat d'orientation budgétaire 2016 pour l'Assainissement,**

**Prévisionnel 2016- Budget de l'Assainissement.**

**Section d'exploitation.**

Dépenses ( hors virement et opérations d'ordres )

Charges générales : 4.43 %  
Charges de gestion courante : 4.13 %  
Charges financières : 4.09 %

Recettes

Vente de produits ( participation assainissement collectif ) : 308 000 ( 98.73 % )  
Autres produits de gestion courante : 3950 €  
Produits exceptionnels : 0.

**Section investissement – Prévisionnel 2016.**

Dépenses ( hors virement et opérations d'ordres )

Frais d'étude : 500 €  
Charges financières : 22 856.59 €  
Travaux chemin du Moulin -2 ème tranche.

Recettes ( Hors opérations d'ordre et de transfert ).



FCTVA : 21 067.63 €

**4°/ Délibération portant renouvellement de la participation communale 2016 dans le cadre des séjours Odel Var,**

Mr Le Maire expose que l'Odel organise des séjours de vacances en colonies dans différents Départements, régions et en international chaque année,  
La Commune de PIGNANS participe depuis de nombreuses années aux séjours réalisés par l'ODEL VAR afin de permettre aux familles de faire partir leurs enfants en vacances,  
En 2015, le montant a été augmenté d'1 € par rapport à 2014 soit un montant de participation par jour et par enfant de 5 € et ce quelque soit la durée du séjour Odel Var,  
En 2015, une douzaine d'enfants y ont participé, mais nous aurons plus de précisions lors de la réunion avec l'ODEL VAR pour les chiffres définitifs,  
Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le montant de l'aide 5 € par jour et par enfant et ce quelque soit la durée du séjour ;et sur le renouvellement de la participation communale ou pas aux séjours Odel Var pour 2016.

Mr Le Maire demande si le conseil municipal a des observations ,  
Mme OLIBE mentionne que les jours ODEL VAR restent très chers,  
Puis Mr Le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer, sur la participation de 5 €, et sur le renouvellement pour 2016.

<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
20	00	00

**5°/ Délibération autorisant Mr Le Maire à mandater le1/4 des investissements en 2015 dès Février 2016,**

Mr Le Maire expose que le Décret n° 62-1587 du 29/12/1962 portant règlement général de la comptabilité publique le permet, l'année budgétaire étant entamée, le CGCT permet aux communes de délibérer pour ouvrir le 1/4 des crédits votés pour l'investissement de l'année N-1 concernée,  
De ce fait le montant de dépenses d'investissement inscrit au budget primitif 2015 de la Commune hors remboursement de la dette est de 2 100 696,97 €,  
Le 1/4 de la somme représente un montant de 525 174,24 € qui peut être engagée dès ce début d'année afin notamment de faire face avant le vote au budget primitif 2016 aux dépenses liées à la future école notamment,  
Mr Le Maire demande si l'assemblée a des observations,  
Aucune observation, puis il demande au Conseil Municipal de délibérer,

<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
20	00	00

**6°/ Délibération autorisant Mr Le Maire à verser le 1/4 de la subvention 2016 relative à la crèche ODEL VAR dans le cadre de la délégation de service public,**

L'année 2016 au titre budgétaire est entamée, et le Code général des collectivités permet aux communes de délibérer pour ouvrir le 1/4 des crédits votés pour l'association subventionnée l'année N-1 concernée,

Pour le bon fonctionnement de la structure, et sa continuité de service, il est proposé au Conseil municipal :

-D'ouvrir le 1/4 des crédits pour l'association ODEL VAR crèche de PIGNANS sur le montant total de subvention 112 565,32 soit 28 141,33 €

Pour info en 2016, le montant de subvention qui sera allouée à la crèche est de 114 234,37 € comme cela figure au contrat de DSP,

Mr Le Maire demande si l'assemblée a des questions,

Aucune question, Puis il demande au Conseil Municipal de délibérer,

<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
20	00	00

**7°/ Délibération portant dénomination de voies communales et privées dans le cadre de l'adressage :**

Mr Le Maire expose que pour la suite de l'adressage l'avis du Conseil Municipal est requis pour les voies suivantes :

Description du lieu	Appellation proposée
Entre Rond Point Daudet et Carrefour Avenue du Calvaire	Rue du Lavoir
Lotissement Le Carry	Impasse des Lauriers Rue des Jujubiers
ZA La Lauve : - Axe principal ( Bien être ...) -Costamagna JDS -Figiera T... -Déchetterie, Agria...	Rue de la Forge Impasse des Bâisseurs Impasse des Charpentiers Rue de l'Environnement
L'Annonciade	Rue de l'Annonciade
Rue passant devant chez Mr BOFFREDO	Rue Paradis
Lotissement Notre Dame des Anges ( privé )	Avenue Amélie VERNET Impasse du Thym Impasse du Romarin Impasse Léopold CAHORS Impasse de la Sariette Impasse Odette AUSSEL Impasse de la Marjolaine

	Impasse du Serpolet Impasse de la Saugé
--	--

Mr Le Maire demande si l'assemblée a des observations,  
Aucune observation, Puis Il demande au Conseil Municipal de délibérer,

Pour	Contre	Abstention
20	00	00

**8°/ Délibération portant engagement de la procédure de déclaration en état d'abandon manifeste de la parcelle AC 584-AC586- 1 Rue des Treilles,**

Mr Le Maire expose que cette procédure est régie par les articles L,2243-1 à L,2243-4 du CGCT, le 1<sup>er</sup> article prévoyant que lorsque sur une commune des immeubles, parties d'immeubles, installations et terrains sans occupant à titre habituel ne sont manifestement plus entretenus, le Maire, et à la demande du Conseil Municipal, engage la procédure de déclaration de parcelle concernée en état d'abandon manifeste,

Ce qui est le cas pour le bien situé 1 Rue des Treilles ( AC 584-586 ),  
Cela permettrait à la commune de prendre possession sous certaines conditions d'un bien sans occupant et manifestement non entretenu ( PV provisoire, publicité de trois mois, insertion dans des journaux et notification au propriétaire ( trois mois ) soit 6 mois de procédure,  
Ce bien représente actuellement des sources de nuisances importantes et d'insécurité, lieu de squat et de décharges sauvage en plein village,

Mr Le Maire a pris la décision de faire murer dans un premier temps ce bien, afin de stopper les nuisances,  
Cela a été constaté par la police municipale, puis un arrêté du Maire n°248/2015 du 31/12/2015 et intervention des services techniques dès le 04/01/2016,

Le dernier propriétaire connu sur le cadastre a été joint par courrier en AR afin de l'informer de la situation , ce dernier a informé la Commune qu'il n'en était plus le propriétaire depuis le 15/12/2015 ( justificatifs à l'appui suite à une procédure de règlement judiciaire ),

Toutefois le service urbanisme n'ayant pas reçu de DIA ( Déclaration d'intention d'aliéner ) ce qui vicie la procédure et fait qu'aucun changement de propriétaire n'est intervenu officiellement et légalement,

Du côté de la commune la procédure d'état manifeste d'abandon de bien permettrait de conforter la commune, en vue de procéder à de l'expropriation et de créer ainsi des logements,

Mr Le Maire demande si l'assemblée a des observations,

Mr ESNAULT demande comment l'estimatif des 20 000 € a t' il été réalisé, et est-ce que les domaines ont rendu un avis ?

Mr Le Maire mentionne que la somme de 20 000 € est le montant de l'offre faite par le futur

acquéreur dans le cadre de la procédure de règlement judiciaire ( vente du bien ), et qu'aucun avis n'a été demandé auprès des domaines ,

Mr BRUN demande si le conseil municipal se prononce que sur la procédure ou bien sur l'acquisition du bien,

Mr Le Maire répond que le conseil est appelé à délibérer sur la mise en place de la procédure d'état manifeste d'abandon et non sur l'acquisition du bien,

Mr BORDEL demande si les frais engagés par la commune en érigeant le mur en parpaing ne peut pas être déduit du montant futur d'acquisition,

Monsieur Le Maire répond négativement,

Puis il demande au Conseil Municipal de délibérer sur la mise en place de la procédure,

Pour	Contre	Abstention
20	00	00

**9°/ Délibération portant adoption du rapport n°02 de la CLET ( commission locale d'évaluation des charges transférées ) du 27/10/2015,**

Mr Le Maire expose que la Communauté des Communes a notifié par courrier la délibération n°2015-98 du 01/12/2015 actant le rapport n°02 de la CLET qui s'est réunie le 27/10/2015 et qui traite des modifications du montant des attributions de compensation suite à l'intégration des rôles supplémentaires de CFE relatifs à l'exercice 2014 ( année précédent le passage en FPU ),

Cela concerne les trois communes ( Le Cagnet des Maures, Le Luc en Provence, et Puget Ville ),

Mr Le Maire demande si l'assemblée a des observations,

Mr ESNAULT demande si les sommes mentionnées dans le rapport de la CLET ont été versées aux communes,

Mr Le Maire répond par l'affirmative, le versement a été effectué à la CCCV puis demande au Conseil Municipal de délibérer,

Pour	Contre	Abstention
20	00	00

**10 °/ Information au Conseil Municipal sur la mise en œuvre de fonds de concours par la Communauté des Communes, Coeur du VAR,**

Mr Le Maire expose qu'afin de soutenir financièrement les communes membres de la CCCV, le Conseil Communautaire a décidé de mettre en place des fonds de concours à compter du 01/01/2016,

Le Montant annuel maximum du fonds de concours versé à une commune est de 30 000 € et permettra sur présentation d'un dossier de demande établi en bonne et du forme, de faire valoir sa demande sur les équipements sportifs ( stade, skate parc, terrain de tennis ), les équipements de loisirs et de tourisme ( aire de stationnement de camping car, aire de pique nique,,), et la sauvegarde du patrimoine phare,

Mr Le Maire mentionne que la commune de Flassans a déjà déposé un dossier de demande de fonds dès Janvier 2016,

Mr GAUTIER demande si des critères sont mis en place,

Mr Le Maire mentionne que le projet doit rentrer dans l'une des catégories citées ci-avant, mais que pour la patrimoine phare il n'a eu aucune réponse sur le sens du terme « phare »,

Mr Le Maire souhaite que le fonds soit activé pour la Collégiale de PIGNANS,

Mme OLIBE demande si les tailleurs de pierre peuvent être pris en compte dans le cadre du fonds,

Mr Le Maire mentionne que le dossier doit comporter entre autre une notice de présentation du projet, ainsi qu'un plan prévisionnel de financement et que le comité des finances examine et propose les dossiers déposés par les communes,

### **11°/ Questions diverses**

Mr Le Maire mentionne qu'il n'y a pas de questions,

L'ordre du jour étant épuisé, Mr Le Maire lève la séance à 18 H 45,

Fin de la séance, 18 H 45,

**MICHEL Robert**  
**Maire de PIGNANS**

